

Tactane ARNE Sylvie
Le Village
65410 CATTOUS

le 8/01/2022

Ste' ABAFI'N
Transactions sur Immeubles et
fonds de Commerce
16 avenue de la Marne
65.000 TARBES
à l'attention de M^r Domec Daniel

L.R.F.C

Objet: Révocation Mandat
N° AF 24757
sans exclusivité

Cher Monsieur,

Conformément à mes droits, je vous prie
d'effectuer la révocation du mandat
N° AF 24757 pour la grange avec les terres
agricoles situées quartier Bauguere cadastre
B0 105/106/107/108/109/110/112/117/114/1
147/166/167/169/171/173 65410 CATTOUS
mandat signé en date du 6/09/2021
Conformément à vos conditions générales (art 78
du décret du 20 juillet 1972) le délai de 3 mois
étant écoulé. Je vous prie de prendre en
compte ma demande immédiatement.
Je vous prie de croire, en mes sentiments
les meilleurs.

Sylvie Arne

B: ci joint Copie Mandat



ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
 Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED
 Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

Représentée par l'agent commercial indépendant

Mr DOMEQ Daniel
 Tél. : 06.10.92.02.15
 Inscrit au RCS de Tarbes
 Siret : 821 111 788

Inscription au registre
 des Mandats N° AF.24257

MANDAT SIMPLE DE VENTE SANS EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

Je / nous soussigné(s),

Noms : *ARNE* Prénoms : *Sylvie* *65410 CAMOUS le Village*
 Date et lieux de naissance : *20.02.1968* *LANNE MEZAN 65*
 Marié / Célibataire / Veuve / Séparé / Divorcé / Pacsé. Régime matrimonial :
 Professions : Demeurant :
 Téléphone : Adresse mail :

N° de Carte Nationale Identité - passeport :

Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour notre propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandons par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m².)

A grange en état de bergeie avec tous agréments quartier BARGENNE
 Cadastre: *B 105-106. 107. 108. 109. 110. 112 117 144. 147*
166. 167 169. 171. 173 *65410 CAMOUS.*

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître à

Séquestre :

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, *ME MARTIN* à *LA BARTHE DE NESTE*

CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière : prix fixé par les vendeurs

Signatures clients :

Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de

(Chiffres) : *88000 euros* *quatre vingt huit mille euros*

(Lettres) :
 Dont le Prix net propriétaire(s) : *quatre vingt mille euros*

Honoraires : nos honoraires fixés à 10% TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N072-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ...).

Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres) : *8000 euros TTC*
 (lettres) *huit mille euros TTC*

Plus-Values et T.V.A. : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ci-dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.

ABAFIM

Tél. : 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60

Site web: www.abafim.fr e-mail: contact@abafim.com